

ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES  
SITES ET VALLEES DU NAMUROIS  
(ADSVN) asbl  
(C/o Inter-Environnement Wallonie – Mundo)  
Rue Nanon, 98 à 5000 Namur  
[www.adsvn.be](http://www.adsvn.be)  
[ADSVN@Skynet.be](mailto:ADSVN@Skynet.be)

Réaction de l'ADSVN suite à la RIP organisée virtuellement le 8  
et 9 décembre 2020 concernant le projet d'implantation d'un  
parc éolien sur la commune de Anhée (section de Denée/Bioul )  
Promoteur : Engie

Namur, le 22/12/2020

Engie Electrabel SA  
Renewable  
Boulevard Simon Bolivar, 34  
1000 Bruxelles

CBE de la Commune d'Anhée  
C/o Administration Communale  
De et à Anhée

Mesdames, Messieurs, en vos qualités,

D'une manière générale, notre association fait le constat que depuis quelques mois le nombre de projet éolien est actuellement en nette augmentation sur une grande partie du Condroz. Rien que pour les communes de Ciney, Assesse, d'Onhaye, Anhée, Dinant, Hamois et Yvoir 12 projets sont actuellement soumis à EI ou proche de l'être. (Soit une quarantaine d'éoliennes).

Notre association regrette vivement que ce développement ne soit pas réalisé de manière concertée avec l'appui d'une cartographie qui permet d'apprécier d'une manière globale ce foisonnement éolien quelque peu erratique. L'impact de ce saucissonnage des demandes de permis, dans le temps et sur l'espace de la région concernée n'est pas apprécié de manière objective par les EI réalisées à la demande des promoteurs, qui n'évaluent évidemment que les impacts liés à leur projet individuel. A cet effet, nous sommes en droit de nous interroger sur la pertinence de réaliser une EI global portant sur l'ensemble du plateau condruzien...

D'une manière plus spécifique, pour ce qui concerne le dossier concernant le projet Engie sur la commune de Anhée nous relevons déjà l'impact majeur qu'un tel projet va avoir sur toute une série de monuments et sites classés aussi bien pour leur valeur esthétique et paysagère que pour leur qualité scientifique.

Nous n'aborderons pas ici les questions liées à l'économie touristique et au cadre de vie des habitants de la zone impactée. Notre association ayant pour objet le territoire, son aménagement et la garantie de l'intérêt de conserver des paysages de qualité, nous demandons que dans le cadre de l'EI les points suivants soient étudiés :

**Sur le plan paysager, réalisation de photomontages à partir des points de vue suivants :**

- **Profondeville/section de Lesves** : patrimoine classé monument et site du Château de Lesves. Nous demandons qu'un photomontage soit réalisé à partir de l'orangerie du château ( 50°22'21"N 4°46'42" E (azimut 210°)
- Impact du projet sur la ferme de la Bouverie, Nous demandons qu'un photomontage soit réalisé à partir 50°22'19"N 4°46'58"E (azimut 235 °)
- Impact du projet sur le paysage à partir de la N 951 direction de St Gérard. Nous demandons qu'un photomontage soit réalisé à partir 50°21'21 N 4°45'19"E (azimut 180°)
- **Anhée/section de Denée** : Impact du projet sur le paysage à partir du point de vue Denée. Nous demandons qu'un photomontage soit réalisé à partir 50°19'14"N 4°45'38"E (azimut 10°)
- **Section de Bioul** Impact du projet sur le paysage à partir Bioul N 932 direction Denée Nous demandons qu'un photomontage soit réalisé à partir 50°19'55"N 4°47'08"E (zimut 280°) direction
- **Section de Bioul** Impact du projet sur le paysage à partir de Bioul Tilleul du Vieux Pays Nous demandons qu'un photomontage soit réalisé à partir 50°20'01"N 4°47'05"E
- **Section de Bioul** Impact du projet sur le paysage à partir de Bioul la ferme de Bruhan Nous demandons qu'un photomontage soit réalisé à partir 50°19'33"N 4°48'31" E (azimut 280 °)
- **Maredsous** Impact du projet sur le paysage à partir de la ferme du Chenoy à Maredsous Nous demandons qu'un photomontage soit réalisé à partir 50°17'26" N 4°46'04"E (azimut 0°)
- **Onhay/section de Ermeton sur Biert** : Impact du projet sur le paysage à partir de la N 951 Ermeton sur Biert direction Saint Gérard. Nous demandons qu'un photomontage soit réalisé à partir 50°17'13" N 4°43'50"E (azimut 30°)
- **Mettet/section de Graux** : Impact du projet sur le paysage à partir de Graux, N 932 direction Bioul Nous demandons qu'un photomontage soit réalisé à partir 50°18'59" N 4°42'46"E (azimut 70°)
- **Mettet/section de Saint Gérard** :Impact sur l'abbaye de Saint Gérard, classée monument Nous demandons qu'un photomontage soit réalisé à partir 50°20'44"N 4°44'29"E (azimut 140°)
- **Mettet/Saint Gérard** Impact du projet sur le paysage à partir de la N 951 direction Ermeton Nous demandons qu'un photomontage soit réalisé à partir 50°19'19"N 4°44'25" E (azimut 40°)

Sur le plan scientifique (avifaune et biodiversité)

L'ADSVN souligne les risques potentiels que le projet pourra avoir sur l'environnement, compte tenu du fait que le site du projet se situe à proximité d'une zone boisée. Les grandes vallées alluviales sont également des couloirs privilégiés pour la migration des oiseaux. Ainsi, la vallée de la Meuse est connue pour guider les oiseaux dans leurs déplacements annuels.

A cet effet, nous sollicitons qu'une étude portant sur l'impact du projet sur l'avifaune soit réalisée et plus particulièrement sur le canal migratoire que représente la vallée de la Meuse à cet emplacement. Nous demandons également qu'une attention toute particulière soit portée à l'étude des chauves-souris présentes dans le site Natura 2000.

Vous remerciant de tenir compte de nos demandes, nous vous prions d'agréer l'expression de notre parfaite considération.



Juan de Hemptinne

Pour le conseil d'administration,  
Juan de Hemptinne, Président